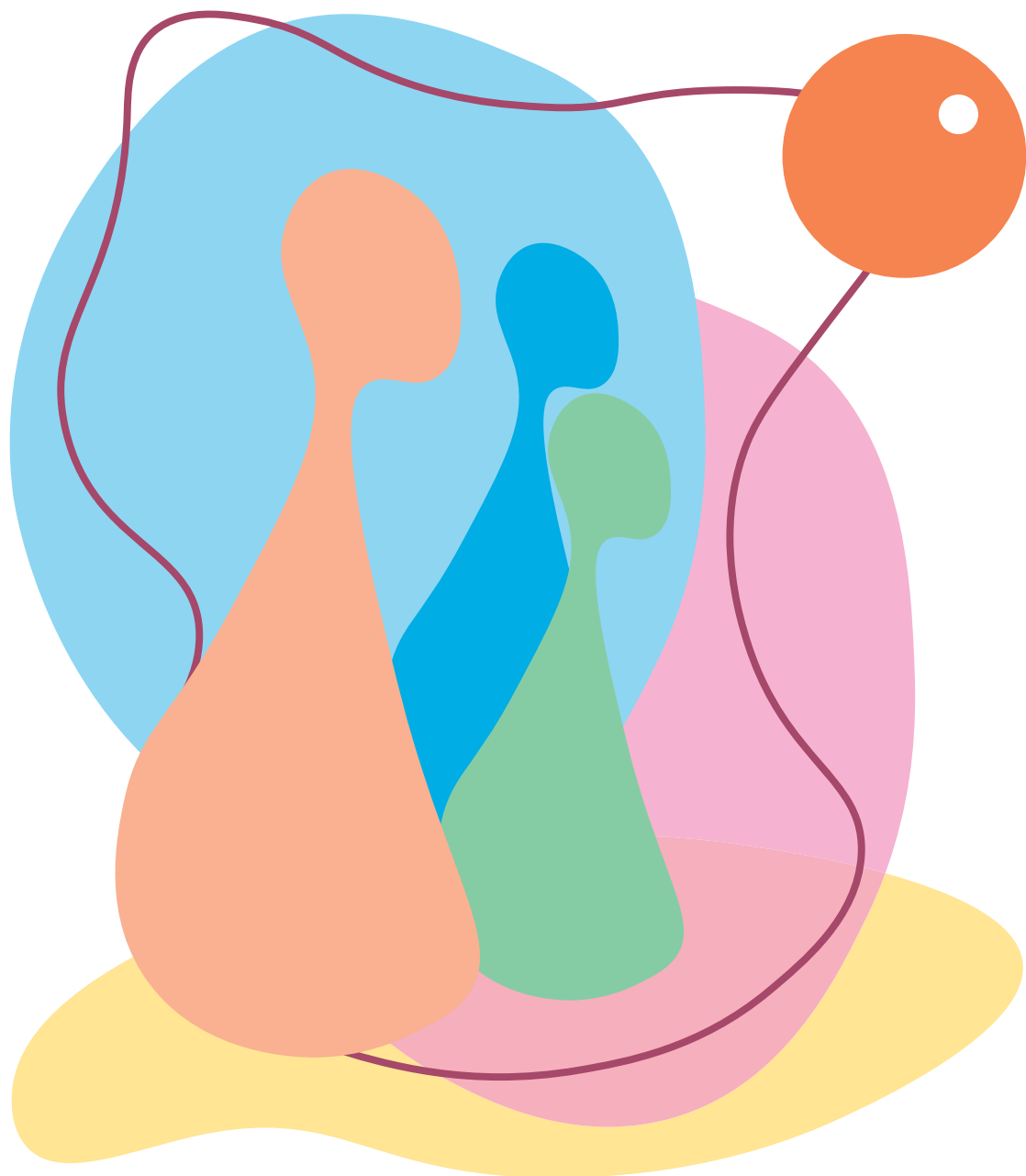




PRIX CONCORDE ET SOLIDARITÉ

POUR RÉCOMPENSER DES INITIATIVES CITOYENNES

IMAGINE LE FUTUR, UNE AVENTURE POUR LES JEUNES

Le prix récompense des initiatives citoyennes et républicaines portées par des jeunes d'horizons spirituels différents.
Il valorise les actions qui incitent à mieux vivre et agir ensemble.

Les candidatures sont acceptées jusqu'au 31 mars 2023
Règlement sur lyon.fr



Avec la participation de la  **VILLE DE LYON**

IMAGINE LE FUTUR

PARTICIPE AU PRIX CONCORDE ET SOLIDARITÉ

Qu'est-ce que le prix Concorde et Solidarité ?

Le prix Concorde et Solidarité récompense la mise en œuvre d'initiatives partagées et concrètes réunissant des jeunes d'horizons spirituels différents : croyants de confessions de foi diverses, disciples de sagesse ancestrales, humanistes agnostiques ou athées...

Il vise à récompenser des actions :

- qui favorisent la connaissance et la compréhension entre les différentes composantes spirituelles et/ou philo-

sophiques de la Cité ;

- qui ont pour objectif de développer le respect des autres ;

- et qui facilitent notre capacité à « bien vivre ensemble ».

Le prix est annuel. Il n'est pas accompagné d'une récompense pécuniaire mais il sera décerné lors d'une cérémonie qui donnera de la visibilité à l'action et à ses porteurs.

Quelles actions peuvent être récompensées ?

Les actions proposées peuvent concerner tous les domaines : écologique (préoccupation de la sauvegarde de la nature avec, par exemple, activités de jardinage, micro-implantation florale ou encore de nettoyage d'espaces publics), social (par exemple : actions au service de sans-abris), la culture (par exemple : création de spectacles), éducation

et sport (par exemple : compétitions sportives et matchs), défense des droits (par exemple : initiatives promouvant l'égalité entre femmes et hommes). Le prix récompense des projets réalisés et non des intentions de projet.

Ces actions n'ont pas de caractère religieux et visent à l'intérêt général.

Quelle est la mission de Concorde et Solidarité ?

La mission du groupe Concorde et Solidarité est de fournir un espace de dialogue entre les différents responsables religieux et les élus de la Ville, au service du Bien Commun et au service de la concorde entre tous, dans le cadre des lois et des idéaux de la République. Les cultes font partie de la Cité. Leurs respon-

sables et leurs fidèles sont appelés à œuvrer, avec tous les autres citoyens, à la cohésion sociale et à la paix publique.

Les élus, quant à eux, sont les garants de la liberté de culte, et aussi d'une vie en commun qui soit pacifique et féconde entre toutes les familles de pensée présentes dans la ville.

Peuvent être candidats des groupes de jeunes ayant réalisé un projet conforme à l'objectif du Prix.

Ces groupes doivent être composés :

- de jeunes âgés de moins de 30 ans ;
- d'un nombre de jeunes respectant le mieux possible l'équilibre filles / garçons (équilibre laissé à la libre appréciation du

Jury en fonction des projets).

- de jeunes dont les 2/3 au moins résident sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Qui peut candidater ?

Le Jury

Le Jury comprend les représentants des cultes qui siègent à Concorde et Solidarité, des représentants des mouvements de jeunesse et l'Adjointe de la Ville de Lyon en charge des relations avec les cultes.

Où déposer ma candidature ?

Les dossiers sont déposés sous format numérique à : prixconcordeetsolidarite@mairie-lyon.fr



Avec la participation de la

